

COMMUNE DE BON-ENCENTRE
CONSEIL MUNICIPAL
Séance Ordinaire du MARDI 28 SEPTEMBRE 2021 à 18 h
(Extrait du Registre)

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 28 SEPTEMBRE à 18 h, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCENTRE légalement convoqué le 17 septembre 2021, s'est réuni en séance ordinaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**

Étaient présents : Mme LAMY Laurence, M. AMELING Christian, Mme ANNETTE-OGIER Jacqueline, Mme CHATOT Magali, M. MOINEAU Philippe, Mme TREY D'OUSTEAU Brigitte, M. ROULET Pascal, Mme VILLA Pierrette, Mme PAILHORIES Anne, Mme ALBERTI-DEFFIS Véronique, Mme FERRAND Isabelle, M. GALABERT Vivian, M. VALERO Jean-Michel, Mme TABANON Chantal, M. JEANNE Vincent, M. BRUNOT Philippe, M. RAYSSAC Pascal, Mme DERRAMOND Laurence, Mme BARRAULT Simone, M. VIDAL Jean-Christophe, M. SCHEIFF Yanik.

Étaient représentés :

M. BIELLE-BIARREY Laurent pouvoir à M. ROULET Pascal.
M. DEGUIN Gérard pouvoir à M. VIDAL Jean-Christophe.
M. COUDERC Patrick pouvoir à M. GALABERT Vivian.
M. GABEN Stéphane pouvoir à M. AMELING Christian.
Mme LAFFAGE Stéphanie pouvoir à Mme CHATOT Magali.
Mme DERHOURHI Martine pouvoir à M. RAYSSAC Pascal.
M. BRUGIDOU David pouvoir à Mme LAMY Laurence.

Absente :

Mme ESPINASSE France.

Monsieur Pascal ROULET a été désigné secrétaire de séance.

2021.54 - OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ASSOCIATION 47 FIGHT CLUB.

VOTE : 20 voix Pour, 4 contre (Mme BARRAULT, M. VIDAL, M. SCHEIFF, M. DEGUIN), 4 abstentions (M. BRUNOT, M. RAYSSAC, Mme DERRAMOND, Mme DERHOURHI).

Mes Chers Collègues,

I - Exposé des motifs :

L'association « 47 FIGHT CLUB » a été créée en 2021 et dispose de son siège social sur la commune de Bon-Encontre. Affiliée à la Fédération française de Savate Boxe Française et disciplines associées, il s'agit d'un club multi-boxes dont les cours sont dispensés dans les locaux intercommunaux du Centre Omnisports Jacques CLOUCHE tous les mardi et jeudi de 20h00 à 22h00.

Désireuse de s'investir dans la vie associative de la commune, elle a déjà participé au forum des associations du 11 septembre dernier et souhaite prolonger son implication dans les différentes manifestations associatives ou municipales futures.

Pour démarrer son activité, l'association a investi dans du matériel sportif et éducatif pour un montant de 3 500 €.

Une subvention été adressée au Conseil Départemental et la commune de Bon-Encontre est également sollicitée pour une aide à l'installation.

Pour se faire, elle sollicite une subvention exceptionnelle que je vous propose de fixer à hauteur de 1 000 €.

II - Considérant l'exposé ci-dessus, je vous propose mes chers collègues :

- **D'ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle à l'Association « 47 FIGHT CLUB » pour un montant de 1 000 €, étant précisé que les crédits afférents seront débités du compte 6574 du BP 2021.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à ordonner le paiement de cette dépense.

Je vous remercie, Mes Chers Collègues, de bien vouloir en délibérer.

**Entendu l'exposé de Madame le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
Par 20 voix Pour, 4 contre, 4 abstentions**

ATTRIBUE une subvention exceptionnelle à l'Association « 47 FIGHT CLUB » pour un montant de 1 000 €, étant précisé que les crédits afférents seront débités du compte 6574 du BP 2021.

AUTORISE Madame le Maire à ordonner le paiement de cette dépense.

Ainsi fait et délibéré en séance les JOUR, MOIS et AN susdits.

Le Maire
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.
Affichage le 4 octobre 2021

Pour copie conforme,
Madame Le Maire,
Laurence LAMY

